

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 25/02/2014

Séance du lundi 3 mars 2014

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mme BOUCHER - MM FOUGERES - OGER - Mmes CORDON – TURPIN – M DALIGAULT – Mme GALOPIN -

Excusés : A. Cheminant (pouvoir à R.Cordon) –

Absents : JY Goirand - L Baron – N Besnard – JY Roussel – R Grimault .

Secrétaire de séance : JB Boismartel.

Séance ouverte à 20 heures

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

	2012	2013	cumul
Fonctionnement commune	284 130.96	276 218.12	276 218.12
Investissement commune	-11 200.73	112 818.06	101 617.33
Total commune			377 835.45
Lotissement le Parc	-44 906.08		-44 906.08
Lotissement Colas	-40 646.55		-40 646.55
Fonctionnement assainissement	5 932.66	39 038.49	39 038.49
Investissement assainissement	-13 598.22	5 088.84	-8 509.38
Total assainissement			30 529.11

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2013 sont votés à l'unanimité.

REHABILITATION RUE ARMAND REBILLON :

Monsieur Bureau donne lecture de l'estimatif des travaux (87 594 €), et du règlement de la consultation.

Le conseil municipal souhaite, lors de la négociation avec l'entreprise attributaire, se réserver le droit de renoncer à la ligne espaces verts.

Il arrête que les prix seront non actualisables.

Les critères de choix des candidats seront les suivants : 50% prix, 50% valeur technique.

Monsieur Bureau se retire du vote et met au vote l'estimatif du marché, l'approbation du règlement de la consultation avec les éléments ci-dessus, l'autorisation de lancement du marché.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES LOTISSEMENT ET ASSAINISSEMENT LETEURIE :

Monsieur Boismartel expose qu'il apparait nécessaire de raccorder à l'assainissement des eaux pluviales les trois maisons existantes en amont du lotissement les Poiriers.

La gestion des eaux pluviales du lotissement est une gestion à la parcelle.

Il serait toutefois opportun de faciliter le raccordement des trop pleins d'eaux pluviales du lotissement à ce même réseau. Un rejet dans la parcelle en amont de la zone humide serait souhaitable, étant donné que le réseau de la route de Saint James est saturé (inondations fréquentes).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de vente des lots à 25 € HT le m², mais sans cuve.

Il propose également le raccordement aux eaux usées de l'atelier (situé derrière le lot 5), jusqu'en limite de propriété ; ainsi qu'un regard supplémentaire pour le raccordement de la parcelle de M.Leroux soumise à une servitude de passage. Les travaux complémentaires sont de l'ordre de 22 000 € HT.

Le conseil municipal vote à la majorité (2 abstentions) l'avenant correspondant.

LOTISSEMENT DE COLAS : demande de modification de règlement :

Monsieur et Madame Chiquerille demandent que le polygone de la zone constructible de leur lot soit agrandi jusqu'à 3 mètres de la limite nord-est. Ils ont recueilli l'accord des co-lotis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement du lotissement de Colas.

DEGAGEMENT DE VISIBILITE « la Grande Connais » RD16 :

Le département donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux par l'agence de Fougères en 2014, sous réserve de l'acquisition des terrains nécessaires par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce principe, et sur un prix d'achat de 0,50 € du m².

DEMANDE DE M.Mme CATHELIN : écoulement des eaux pluviales :

Monsieur Bureau donne lecture de la demande de Monsieur et Madame Cathelin concernant le collectage des eaux pluviales venant de la voie communale à l'aide de caniveaux. Le devis est de 1 020 € HT.

La question de la participation de la commune à ces travaux est soumise au vote : le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer.

PROPOSITION DE VENTE : immeuble Charlot (le Bocage) :

Monsieur Charlot, par l'intermédiaire de son notaire, a fait une proposition à 60 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ce prix.

PROPOSITION DE VENTE : immeuble Morel (place du Tripot) :

Monsieur et Madame Morel, par l'intermédiaire de leur notaire, ont fait une proposition à 25 000 € .

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

BAIL LOCATIF : M.Mme Le Gal :

Monsieur et Madame Le Gal ont signé une promesse de bail pour les parcelles AD 330, 728, 727, 733, et 736.

Ils sollicitent le conseil municipal pour une exonération de location pour une durée de deux ans, étant donné l'impact des travaux de construction de la voie sur les surfaces cultivables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité un an d'exonération de loyer.

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL RPI école primaire privée :

Monsieur Bureau donne lecture de la demande de subvention à caractère social. Cette demande de subvention concerne les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2013. Elle est basée sur le nombre d'élèves ayant fréquenté la cantine et la garderie périscolaire, elle demande aussi le solde d'une dotation forfaitaire de 10 € par élève (ressortissant de Saint Georges).

Le conseil municipal remarque que la subvention de 1,70 € par repas, et d'un euro par vacation de garderie périscolaire était un maximum basé sur un estimatif de déficit. Il était convenu de présenter une comptabilité sur facture en fin d'année afin que le solde soit basé sur un déficit réel avec un maximum de 1,70 € par repas et 1 € par vacation garderie.

Le conseil municipal décide de ne pas voter le solde de cette subvention à caractère social puisqu'il est dans l'attente de cette comptabilité.

Le Maire est chargé de transmettre la demande au RPI.

DESHERBAGE BIMELU :

La médiathèque a procédé au désherbage biennuel de ses ouvrages.

Il est proposé de vendre les ouvrages concernés : 1 € pour les livres, de 1 à 3 € pour les jeux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE SCOLARISATION CLIS :

Monsieur Bureau donne lecture d'une demande de scolarisation en CLIS à l'école élémentaire Duguesclin à Fougères. Le cout à l'élève à Fougères est de 484,35 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

BILAN SECTION EQUESTRE COLLEGE ROQUEBLEUE :

Monsieur Bureau donne lecture du bilan.

SUBVENTION COMITE DES FETES :

Monsieur Bureau donne lecture du courrier du comité des fêtes relatif à la subvention accordée en décembre pour la fête de Noël.

**Le secrétaire de séance,
Jean Bernard Boismartel**

**Le Maire,
Frédéric Bureau**